L'Anarcho-Syndicaliste n°45
mars-avril 1982
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

CONTRE LA GESTION TRIPARTITE: LE 9 MAI AU BOURGET...

Le cycle des consultations du ministre Savary vient de s'achever, il doit faire place à celui des «négociations» dans les mois qui viennent.

C'est pourquoi sous l'égide du secrétariat national à l'enseignement catholique et des A.P.E.L. les cléricaux mobilisent de toutes parts et multiplient les manifestations de rues.

Ces manifestations sont évidemment faites pour créer un rapport de forces en faveur des thèses qu'une série de déclarations récentes ont précisées.

Ce que nous rejetons

C'est, le 3 mars, l'A.P.E.E.C. qui propose au ministre : *«une nouvelle école, un système scolaire décentralisé, des établissements autonomes dans un unique service public... avec des enseignements optionnels définis au niveau de la région et de l'établissement...ces options comprendraient la proposition de la foi dans le respect de la liberté des consciences, l'Eglise pouvant prévoir un service pastoral répondant à ce besoin».*

C'est le 4 mars, la P.E.E.P., fédération Schléret (ex-Lagarde) qui déclare: *«Nous voulons des garanties préalables de transformation du secteur public permettant, dans la décentralisation, la possibilité de création de véritables communautés éducatives avec autonomie des établissements, élaboration de projets pédagogiques spécifiques et pluralistes, association des parents d'élèves au processus et à l'évaluation de ces projets».*

Et Schléret d'ajouter qu'il: *«ne verrait aucun inconvénient à ce que l'ambiance des écoles et même les programmes dispensés aient une dimension spirituelle».*

C'est Daniel, président des A.P.E.L., qui le 22 mars à St-Jean-de-Monts réclame: *«pour toutes les écoles la liberté des projets éducatifs et pour l'école catholique ceux qui proposent les valeurs de l'Evangile».*

Paraphrasant la déclaration de Monseigneur Honoré qui écrivait dans le Monde du 22 août: *«un tel programme de renouvellement du service public d'enseignement (autonomie, participation, décentralisation...) introduirait un tel changement dans les structures et mentalités enseignantes que les données mêmes du problème scolaire en seraient modifiées».*

Regrettant *«une querelle qui n'aura son point final que le jour où, dans le cadre d'un système d'enseignement, renouvelé et décentralisé, les établissements scolaires, publics ou privés, jouiront de leur autonomie et de l'identité reconnue d'un projet éducatif».*

C'est le Père Guiberteau lui-même. Secrétaire général de l'enseignement catholique, qui s'exprime ainsi dans le numéro spécial de mars du Pellerin: *«Une question reste posée: qu'est-ce qu'il y a derrière le «service public unifié et laïque» que nous promettent le ministre de l'Education nationale et le président de la République? Quand on se replace dans le contexte où ces mots ont été prononcés, on ne sait pas s'il y a une diversité possible à l'intérieur de ce grand service; si la décentralisation amènera cette diversité ou si la décentralisation ne sera pour l'Education nationale qu'une déconcentration administrative... l'Education nationale est-elle prête à se transformer pour entrer dans un grand service qui n'aurait pas les structures d'aujourd'hui. Autant de questions! Nous voulons bien essayer d'étudier la façon dont nous entrerions dans ce grand service national d'enseignement, comme partenaires».*

C'est enfin *Ouest-France* du 2 avril qui se félicite qu'*«au terme de cette première série de consultations, les convergences apparaissent qui concernent surtout la transformation du service public: assouplissement des règles de la carte scolaire pour donner à toutes les familles plus de liberté dans le choix des établissements, décentralisation et autonomie accentuée, des établissements, participation effective des personnels et des usagers à la gestion de l'école».*

Pour conclure (sous la plume d'E. Vandermeersch): *«La solution viendra peut-être moins d'une modification du statut des établissements privés que de ce qui se prépare dans l'enseignement public, où sont à l'œuvre les commissions Peretti, Legrand, Prost et Jeantet».*

Est-ce vrai?

Est-ce à cette *«convergence»* que participent le P.S. et la F.E.N. quand ils affirment, dans leur déclaration commune du 19 mars, vouloir concourir à: *«la mise en place d'un grand service public unifié et laïc décentralisé et ouvert sur la vie, géré de façon tripartite, construit par la négociation sans spoliation ni monopole dans le respect de tous».*

Oserait-on désormais ne retenir du *«caractère propre»* que la nomination du personnel par le chef d'établissement, acceptant en contrepartie la notion cléricale de *«projet éducatif propre»* généralisée à toutes les écoles publiques?

Est-ce la solution que préconise le S.P.E.L.C. en même tant qu'un *«service national de l'Education comportant le pluralisme d'établissements»* quand il se prononce, avec paraît-il l'agrément de Monseigneur Honoré, pour *«un contrat d'enseignant qui ne soit pas lié à l'établissement scolaire?».*

Est-ce encore ce marché de dupes que nous propose la C.G.T. quand elle demande, le 30 mars, le remplacement de la notion de *«caractère propre»* par celle de *«caractère confessionnel»* s'intégrant dans *«un grand service public, laïc, national, pluraliste et démocratique de l'éducation?».*

Est-ce à ce *«compromis»* que prépare J. Pommatau quand il déclare dans un article du *Quotidien de Paris,* cité par le numéro spécial du *Pellerin: «Nous proposons une nationalisation laïque qui permettra aux établissement intégrés de garder leur personnalité grâce à un climat éducatif particulier, une éducation religieuse et une certaine liberté pédagogique ou scolaire».*

Ajoutant sans crainte du ridicule: *«Mais qu'une chose soit claire: les écoles ne doivent pas se sentir investies d'une mission évangélique. C'est cela le caractère propre et c'est cela que nous refuserons toujours».*

Précisément, soyons clairs: s'agit-il dans l'esprit de ce responsable de la F.E.N. et du C.N.A.L. d'une nationalisation dualiste préservant le caractère confessionnel aux établissements intégrés? Ne s'agit-il pas plutôt, dans le sens du projet d'Ecole *«ouverte, rénovée et décentralisée»* issu du dernier congrès de la F.E.N., de généraliser dans tout le service public grâce à la décentralisation et à la gestion tripartite la notion de projet éducatif propre qui permet de réintroduire dans l'Ecole la tutelle des *«employeurs privés»* et l'enseignement religieux par *«un service pastoral répondant à ce besoin?».*

Eventualité d'autant plus vraisemblable qu'elle correspond à la conception de Savary qui promettait dès mai 81: *«Chacun se verra ainsi offrir la possibilité de choisir d'autres pôles d'éducation complémentaires comme l'enseignement religieux».*

Et aussi à celle de Mitterrand qui répondait à l'*Appel aux laïques* dès avril 81: *«Le pluralisme des idées et la liberté des convictions doivent être affirmés et éventuellement organisés sur des bases nouvelles, avec la participation de toutes les cultures et familles de pensée intéressées».*

On comprend pourquoi, dans ce contexte, nous, anarcho-syndicalistes, avec les autres membres du *Comité national pour la signature de l'Appel aux laïques,* avons ressenti la nécessité de préciser dans la déclaration du 6 mars les bases sur lesquelles nous entendions participer au rassemblement du 9 mai au Bourget.

Ce que nous sommes

C'est donc en toute connaissance de cause, après la publication de cette déclaration, après le meeting du

31 janvier à Pantin, que le Secrétaire général du C.N.A.L, Michel Bouchareissas, demandait à recevoir une délégation du *Comité de l'Appel aux laïques* ce 30 mars. Au cours de cette audience notre délégation réaffirmait son intention d'appeler à manifester sur nos positions.

De cette rencontre qui se déroula dans un climat de cordialité, nous retiendrons la reconnaissance de notre représentativité. Mais qu'on ne confonde pas sur la nature de ce que nous représentons. On aurait tort de vouloir réduire notre action au rôle d'un aiguillon du C.N.A.L., on aurait tort de nous assimiler à une *«aile gauche»* des laïques destinée à faire équilibre avec une *«aile droite»* des cléricaux dans la perspective d'un éventuel négoce de sacrifices. Ce serait au demeurant faire insulte au camarade Bouchareissas qui n'a pas sur nous l'autorité d'un Monseigneur Honoré sur les A.P.E.L.

Ce que nous représentons, bien au-delà des engagements individuels politiques ou syndicaux des personnalités qui composent notre *Comité national,* ce sont les milliers de signataires qui ont fait du texte de l'Appel publié en janvier 80 un événement politique. Nous représentons les 10.000 qui le 31 janvier dernier à Pantin applaudissaient à la formule dramatiquement lucide: *«L'école autogérée serait l'école livrée aux curés».* Nous représentons les 200 qui à Nantes, le soir du 30 mars, attendaient le compte-rendu de la rencontre avec le C.N.A.L. et réaffirmaient leur condamnation de la gestion tripartite.

Nous représentons le courant qui dans un élan enthousiaste acclamait la motion du dernier congrès du S.N.I. où il est dit notamment:
«Le Congrès demande au C.N.A.L. de reprendre sa réflexion sur son projet de nationalisation laïque de 1972... à la lumière:
- des attaques qui se sont déroulées depuis;
- des dangers relatifs à l'introduction des groupes de pression anti-laïques à l'intérieur de l'école tendant à instituer un pluralisme d'intervention morale et idéologique dans l'école».

Nous représentons le courant qui se félicite du dépôt sur les bureaux de Deferre et de Savary d'un texte de F.O. sur la *Décentralisation de l'Education nationale* stipulant clairement: *«Nous ne saurions accepter que l'école soit gérée d'une façon tripartite: représentants du personnel, représentants des Pouvoirs publics, représentants des usagers (y compris les employeurs privés)».*

Nous représentons le courant qui s'inquiète de réformes de structures dans le cadre d'une *«décentralisation»* se traduisant par une déconcentration des pouvoirs en faveur de potentats locaux et régionaux, qui s'inquiète de projets néo-corporatistes tendant, au-travers de conseils d'ateliers ou d'une promotion du *Mouvement associatif,* à départir le syndicalisme de prérogatives acquises par un millénaire de luttes ouvrières.

Nous représentons le courant qui s'opposera à ce qu'au nom d'une certaine critique du jacobinisme on s'efforce de reconstituer une société communautaire de type médiéval et qu'au nom d'un humanisme de sacristie on essaie d'entraver la marche de l'humanité vers son émancipation.

Il se pourrait que des dirigeants du C.N.A.L. l'aient compris. D'autres, au niveau de l'Etat, feraient preuve de réalisme en renonçant à la réalisation de projets qui cristalliseraient une résistance dont les fruits amers seraient leur récolte.

Serge MAHE.

DÉCLARATION DU COMITÉ POUR L'APPEL AUX LAÏQUES (6 mars 82)

Le *«Comité national pour la signature de l'appel aux laïques»*, dans le respect de la volonté exprimée par les 10.000 manifestants du 31 janvier à Paris, appelle les travailleurs, jeunes, militants des organisations ouvrières et démocratiques, à faire du rassemblement organisé par le C.N.A.L. au Bourget une puissante manifestation de défense de l'école laïque.

Comme à Pantin le 31 janvier, nous exigerons:
- l'abrogation immédiate de toutes les lois antilaïques: Debré, Guermeur, Haby...
- l'abrogation immédiate du statut d'Alsace-Moselle,
- le versement des fonds publics exclusivement à l'école laïque.

Face à la situation créée par le versement de fonds publics à l'école privée, nous réaffirmerons que la seule solution conforme à la loi républicaine de séparation de l'Eglise et de l'Etat réside dans l'intégration des personnels privés répondant aux conditions de diplômes dans l'Education nationale, les établissements refusant cette intégration ne pouvant prétendre à aucun financement sur les fonds publics.

Nous dénoncerons la manœuvre antilaïque qui consiste à réclamer la création d'un *«grand service public unifié»* de l'Education, qui, sous prétexte de pluralisme idéologique, d'ouverture et de rénovation du service public, aurait pour objectif de substituer à l'école laïque des communautés éducatives gérées par des conseils et équipes tripartites, dans le cadre d'une décentralisation qui généraliserait la notion cléricale de *«projet éducatif propre»*; comme si ce service public et laïque n'existait pas déjà! Comme si l'école laïque, seule respectueuse des individus quelles que soient leurs convictions, n'était pas habilitée à transmettre les connaissances à tous les enfants, pourvu qu'on lui en donne les moyens budgétaires!

Nous exprimerons le refus absolu de ce système incompatible avec le statut laïque de l'école, le statut de la fonction publique, l'exercice de l'action syndicale, qui revient à mettre l'enseignement public sous la coupe de féodalités locales et de groupes de pression au bénéfice des intérêts particuliers de l'Eglise et du patronat.

Cette offensive sans précédent contre l'école laïque s'inscrit dans l'offensive générale qui tend à substituer aux organisations politiques et syndicales de la classe ouvrières des structures néo-corporatistes.

Sur ces bases, pour réaffirmer notre détermination de sauvegader l'école laïque, au même titre que tous les acquis de la classe ouvrière, dans un même combat, nous vous appelons à manifester massivement au Bourget le 9 mai.

Appel lancé par les membres du *Comité National pour la signature de l'Appel aux Laïques:* AZOULAY J. (Paris) AZOULAY M. (Paris) BARROIS J.P. (Val de Marne) BLONDEL M. (Région Parisienne) BOSSU P. (Paris) BOLZER B. (Loire-Atlantique) BOYADJIS M.T. (Loire-Atlantique) CHAINTRON F. (Hauts de Seine) DUTHEL P. (Rhône) HEBERT A. (Loire-Atlantique) LABRUSSE R. (Paris) LAMBERT P. (Paris) MAHÉ S. (Loire-Atlantique) PRÉVOTEL M. (Isère) SALIOU G. (Loire-Atlantique) SALIOU J. (Loire-Atlantique).

SUR LA DÉCENTRALISATION ET L'ÉDUCATION NATIONALE

Nous publions ci-dessous un large extrait de la note adressée par la C.G.T.F.O. aux ministres de l'Intérieur et de l'Education nationale.

Avec des préoccupations qui sont les leurs et des considérants propres à leur courant de pensée les dirigeants de la Centrale réformiste y développent concernant l'Ecole une orientation que nous ne pouvons qu'approuver pleinement.

Si la C.G.T.F.O. s'est toujours opposée à une centralisation excessive qui freinait trop souvent la prise en compte des besoins «locaux», il est un point sur lequel nous nous permettrons d'attirer l'attention du Gouvernement. C'est celui de l'Education nationale ou, si l'on veut, de l'enseignement public.

Pour la C.G.T.F.O., un principe fondamental s'impose: les établissements de l'enseignement public ne doivent dépendre - à la fois sur le plan pédagogique et sur celui des conditions de fonctionnement - que des services départementaux, rectoraux ou centraux du ministère de l'Education nationale.

Nous pouvons craindre que certains veuillent, à travers la décentralisation, voir l'école publique devenir *«leur»*, école, en fonction de *«leurs»* propres opinions politiques, philosophiques ou confessionnelles. Or, au risque d'apparaître des *«rétrogrades»*, nous osons prétendre que cela n'est pas - ne peut pas être - la laïcité au sens réel du terme car la laïcité impose le respect absolu de l'esprit en formation de l'enfant.

Ceux qui veulent se servir de l'enseignement pour des causes partisanes ne s'aperçoivent pas - ou feignent de ne pas s'apercevoir - qu'ils risquent ainsi de mettre en cause l'unité de la Nation et l'indivisibilité de la République.

Nous parlons volontairement de l'unité de la Nation et de l'indivisibilité de la République. Ces mots, aujourd'hui ne semblent plus d'actualité. Et pourtant qu'est-ce que la Nation, sinon le pays où l'on vit, où l'on admet la tolérance, l'endroit où l'on peut proclamer le droit à la différence, l'endroit où vivent ceux que l'on aime, ceux que l'on apprécie, l'endroit aussi où il est permis de lutter pour un idéal que l'on croit juste. Tel est le concept que nous avons hérité de la Révolution de 1789.

Or, ce combat pour l'idéal que l'on croit juste, avant de s'étendre à travers le monde ne peut être efficace au départ que dans une démocratie qui, tout en respectant les coutumes locales, les façons de vivre des gens, soit capable de concilier les intérêts de chaque habitant, de chaque localité, de chaque département, de chaque région avec les intérêts collectifs de la Nation - à charge pour chaque citoyen de lutter pour les convictions politiques qui sont les siennes et de professer la confession qu'il aura librement choisie, ou de n'en professer aucune.

Mais de là à considérer que chaque commune (et pourquoi pas chaque quartier) devrait avoir le droit d'enseigner suivant sa convenance, il y a un abîme qu'il serait à la fois absurde et dangereux de vouloir franchir. L'enseignant lui-même risquerait de tomber sous la coupe de potentats locaux ou de groupes de pression. En fait, l'enseignement public et laïque serait remis en cause. Or, l'unicité de l'enseignement public et laïque peut seule permettre l'existence d'une République une et indivisible, grâce à laquelle peut être assurée l'harmonie dans la Nation.

C'est pourquoi, sans négliger pour autant le rôle des parents d'élèves (et des organismes consultatifs qui existent à cet effet) nous ne saurions accepter que l'école soit gérée d'une façon tripartite: représentants du personnel, représentants des Pouvoirs publics, représentants des usagers (y compris les employeurs privés).

Mais il est évident que l'école, telle que nous la concevons, et telle que l'ont conçue nos prédécesseurs, ne peut-être que laïque, la laïcité impliquant le respect des opinions et des croyances des élèves et des familles. La laïcité ne peut donc être garantie que par:

1- La définition au niveau national des objectifs et programmes d'enseignement,
2- La stricte application aux personnels du statut de la Fonction publique et des statuts particuliers,
3- La liberté pédagogique de l'enseignant dans le cadre des dispositions réglementaires,
4- L'existence sur l'ensemble du territoire national:
    - de possibilités d'accueil pour tous les enfants y compris les handicapés,
    - de formations diversifiées répondant aux aspirations et aptitudes de tous.
5- L'attribution à l'Education nationale des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

DÉFENDONS LES INTÉRÊTS OUVRIERS !

«A la base, il faut une association plus étendue du personnel à la marche des entreprises. Au sommet, il faut que les représentants des activités nationales, économiques, sociales, administratives, culturelles, fournissant une collaboration plus étroite à ces conseils dans lesquels sont élaborés et contrôlés le développement de nos régions et celui de notre pays». DE GAULLE (14.1.63)

Selon le *«Matin de Paris»* du 18 mars 1982, le président de la république aurait déclaré au cours du conseil des ministres qui a suivi les élections cantonales, que la C.F. T.F.O. est une organisation *«de plus en plus conservatrice».*

Sans doute F. Mitterrand a t-il voulu indiquer, que face à l'offensive orchestrée par les ministres chrétiens sociaux contre l'indépendance syndicale, c'est la centrale réformiste qui résiste le mieux aux idées dites nouvelles.

Ce qui est vrai! Qu'il s'agisse de la décentralisation et de ses conséquences sur le statut de la fonction publique, des projets de gestion tripartite de l'école, de *«l'expression directe des salariés dans l'entreprise»*, du projet de loi relatif à la *«promotion de la vie associative»* du ministre du temps libre, il faut être aveugle pour ne pas voir que la seule organisation syndicale qui, jusqu'à aujourd'hui, refuse de s'adapter et de rentrer dans le consensus, c'est encore la C.G. T.F.O.

Qu'on nous comprennent bien: nous avons toujours affirmé, et nous continuerons de le faire, que le syndicalisme réformiste porte en lui ses propres limites, et qu'il est peu rationnel d'exiger de lui plus que ce qu'il peut donner. L'histoire nous apprend, que confronté à des situations difficiles, voire dramatiques, amené à choisir entre l'attentisme, pour ne pas dire le repli frileux, et l'action révolutionnaire, c'est toujours la première voie qui a été choisie.

C'est un constat, et il n'est pas question pour nous, de reprocher à des militants ouvriers de ne pas avoir tenté de réaliser la révolution sociale, dans les années 1920, 1936 ou 1968, puisque, justement, ils ne s'en réclamaient pas. Ajoutons d'ailleurs, que dans les périodes précitées, d'autres conditions indispensables à une transformation radicale de la société étaient loin d'être réunies.

Il faut aussi faire un autre constat: c'est que malgré les bouleversements politiques, les tourmentes économiques, les pressions de toutes sortes qui n'ont pas manqué, en dépit du stalinisme et du catholicisme social, et contre eux, en sachant surmonter leurs propres contradictions, les militants ouvriers réformistes ont su, dans ce pays, maintenir debout une organisation syndicale de classe indépendante, refusant l'intégration étatique, revendiquant, obtenant et sachant pratiquer la négociation directe en opposition à la participation, la cogestion, l'association capital-travail.

Refuser le projet corporatiste de DE GAULLE en 1969, ainsi que la réforme de l'entreprise prévue par le rapport SUDREAU dans les années 1974-75, sans oublier la fin de non-recevoir signifiée à la C.F.D. T. en décembre 1979, sont incontestablement des moments historiques, à mettre à l'actif de ce courant authentiquement ouvrier, représenté aujourd'hui essentiellement par la C.G. T.F.O., et qui depuis les origines du mouvement ouvrier, bataille en permanence, pour l'indépendance de la classe ouvrière.

Cela ne peut être du goût d'aucun pouvoir, pas plus de l'actuel que des précédents. On serait presque tenté d'écrire encore moins de l'actuel, si l'on se réfère aux très nombreux tenants d'un syndicalisme *«aux ordres», «courroie de transmission»*, qui peuplent les cabinets ministériels.

L'offensive anti-syndicale doit être prise aujourd'hui très au sérieux. D'autant qu'ils sont encore nombreux, les militants qui hésitent à accepter cette vérité toute simple: les catholiques, en investissant le parti socialiste, en s'implantant solidement dans la gauche politique, n'on pas laissé au vestiaire leur doctrine sociale.

Dès lors, pour parler clair, c'est aujourd'hui contre cette *«gauche»* que nous avons à lutter, pour préserver l'acquis fondamental de la classe ouvrière, c'est-à-dire l'existence d'un syndicalisme de classe, organisé.

Il n'y a plus d'équivoque possible.

Lorsque le ministre du travail, dans sa circulaire du 27 janvier 1982, demande aux comités locaux de l'emploi tripartites (patrons, élus, syndicats) d'être les *«promoteurs privilégiés de l'application des mesures que le gouvernement a mis en œuvre»,* les choses sont claires.

Lorsque le ministre du temps libre élabore un projet de loi sur la *«vie associative»* préparant un *«statut de l'élu social»*, accordant à ces futures associations d'un type nouveau la possibilité de suppléer le service public, lorsque le même ministre envisage que ces *«associations prendront le relais des groupes traditionnels»,* les choses sont également très claires.

Lorsque Michel ROCARD propose la conclusion d'un *«pacte social»* en même temps qu'il prépare de nouvelles méthodes de planification auxquelles les syndicats seraient étroitement associés, localement, régionalement et nationalement, les choses sont définitivement claires.

Au nom de la valorisation de l'idée de *«nouvelle citoyenneté»,* il s'agit de fondre les *«citoyens»* dans des institutions communautaires, il s'agit d'associer les *«personnes»* (que sont les patrons, les salariés, les commerçants, les agriculteurs, etc...) à la gestion du bien commun, sous l'œil tutellaire de l'Etat. En un mot, il s'agit de combattre la notion de classes sociales aux intérêts antagonistes.

Obligé de gérer la crise capitaliste, le gouvernement socialo-communiste-C.F.Détiste, doit mettre en pratique des formules compensatoires aux sacrifices matériels exigés.

Faire accepter l'idée que l'austérité est inévitable et que chacun doit en accepter sa part, entraine obligatoirement à mettre en place un nouveau système de relations sociales.

C'est pourquoi le ministre du travail tente de nous convaincre *«qu'il ne faut pas avoir une vision mythique des avantages acquis»* et déclare, au mépris de la plus élémentaire vérité *«que nous avons pris le pouvoir*

dans une société ankilosée ou la négociation était atrophiée».

A partir de quoi, la modification prévue de la loi de 1950 privilégera la négociation d'entreprise au détriment de la convention collective. Dans le même ordre d'idée, la tentative d'instaurer des conseils d'ateliers est à rapprocher des déclarations de J. Delors annonçant la possibilité de créer dans les entreprises des *«comités pour l'amélioration de la productivité».*

Pour ne pas être en reste, et de plus en plus unitaire sur le chemin du consensus, Georges Marchais appelle à *«une attitude responsable»* explique qu'il faut passer *«d'un stade quantitatif à un stade qualitatif»*, tout en insistant sur la nécessité de produire! Ce qui fait écrire à un hebdomadaire que cela *«rappelait le Thorez de l'immédiat après guerre».*

Quant à Edmond Maire, il nous annonce cyniquement que le prochain congrès confédéral de la C.F.D.T. aura à se prononcer sur une question fondamentale: *«A quel niveau faut-il fixer le taux de salaire au-dessus duquel on ne maintiendra plus le pouvoir d'achat?».* Et de citer des fourchettes allant de une fois et demi à trois fois le S.M.I.C.! Une fois et demi le S.M.I.C., c'est-à-dire environ 4.500 F par mois!

Travailleurs, à vos poches et à vos ceintures! Vous gagnez trop d'argent! Vous vous cramponnez à vos avantages acquis, vous empêchez ainsi la création d'emplois! Si le chômage ne recule pas, vous en serez directement responsables, parce que vous ne comprenez pas le sens profond de la solidarité nationale, ainsi que vous le propose Monsieur Auroux pour qui *«la solidarité du tissu social se mesure aussi à la capacité de chacun de partager ses avantages acquis (ou à venir) pour faciliter la réinsertion professionnelle et sociale des deux millions d'exclus du travail»* (*Le Matin de Paris* - 1er avril 1982).

Mais les faits sont têtus. Les salariés n'acceptent pas d'être sacrifiés. Ils rejettent l'idée que le changement commence par changer leur pouvoir d'achat... dans le sens de la baisse. Ils résistent, ils agissent. Même quand ils disent comprendre que le gouvernement ne peut pas tout faire à la fois, ils n'acceptent pas que le nouveau pouvoir commence à les faire payer à eux.

A cet égard, les vives réactions qui ont accompagné l'application de l'ordonnance sur les 39 heures, sont significatives: que ces mouvements de la classe ouvrières aient contraint F.Mitterrand à prendre position publiquement dans le sens contraire du premier ministre, est hautement exemplaire et démonstratif, de la capacité de mobilisation des salariés, et de la pression efficace qu'ils peuvent exercer.

Cette revendication apparemment anodine, *«maintien du pouvoir d'achat pour toutes les catégories de salariés»,* s'oppose directement à la conception du *«partage des revenus»* destinée à faire accepter des sacrifices à la classe ouvrière.

En réalité, cette simple revendication qui devrait être le minimum exigible duquel aucun syndicat ne devrait se départir, signifie, dans les circonstances actuelles, l'affrontement direct avec le patronat et le gouvernement.

Ils sont de plus en plus nombreux, les salariés qui ne voient pas très bien ce qui différencie la *«droite»* de la *«gauche»,* et l'intervention de Jacques Delors, nous taxant de faire le jeu de la droite parce que nous revendiquons, ressemble à s'y méprendre aux mots d'ordre staliniens *«produire d'abord, revendiquer ensuite»,* ou encore *«la grève est l'arme des trusts»,* des années 1944-45.

Participant il y a quelques années (en 1978) à un comité confédéral national de la C.G.T.F.O., je me souviens qu'un intervenant s'était vu vivement reprocher par quelqu'un en mal d'*Union de la Gauche,* d'avoir déclaré à la tribune de ce C.C.N.: *«Nous ne sommes ni à droite, ni à gauche, nous sommes avec la classe ouvrière».*

Il avait (et il a) raison.

Aujourd'hui, être avec la classe ouvrière, a quelques significations précises: le refus de la remise en cause de tous les avantages acquis, le maintien du pouvoir d'achat pour tous les salariés, le refus de toutes les formes de participation à la gestion de la crise, ce qui passe par le refus des comités pour l'emploi, des conseils d'ateliers ou autres *«comités pour la productivité».*

Etre avec la classe ouvrière, c'est tout simplement continuer le combat pour l'indépendance du syndicat.

Jo. SALAMERO.

CHRONIQUE DES ENVAHISSEURS: LES ARCANES DE LA DÉCONFESSIONALISATION...

«... du moment qu'une conception fort étriquée de la laïcité s'était effondrée dans le grand tumulte de 1968».
Henri Madelin, s.j. ***(1)***

Même si cela semble difficile à envisager, il existe encore - paraît-il - des militants qui ignorent sincèrement **(2)** tout de l'infiltration des néo-cléricaux dans le mouvement ouvrier.

Pour être édifié il suffit pourtant d'ouvrir au hasard parmi les innombrables ouvrages où les néo-cléricaux étalent leurs états d'âme à longueur de pages.

Par exemple, en octobre 1973, le *Mouvement International des Intellectuels Catholiques Pax Romana* et la *Société d'Etudes Politiques et Sociales de Louvain* (dont le président était lui-même professeur à l'*Université Catholique de Louvain*) ont organisé à Bruxelles un colloque européen sur le thème *«le chrétien face aux dimensions actuelles du politique»* **(3)**.

Les interventions consacrées au syndicalisme sont d'une évidence lumineuse pour ce qui concerne les raisons, les moyens et les objectifs de la *«déconfessionnalisation»* des syndicats d'origine chrétienne: *«...que ce soit une motivation inhérente à un système, une motivation de stratégie d'expansion, ou une motivation tactique, il s'agit d'une pseudo-déconfessionnalisation, parce qu'on continue à avoir en fait une motivation confessionnelle. La vraie déconfessionnalisation, dans le domaine syndical, doit obéir à une réelle volonté de se rendre indépendant d'un système idéologique. C'est une nouvelle conception de l'action syndicale, notamment des chrétiens, qui les incite à s'engager dans le syndicalisme avec d'autres et à faire valoir leurs principes grâce à un pluralisme interne dans des structures communes (exemple: orientation vers une structure syndicale unitaire, au niveau européen). La déconfessionnalisation conduit normalement à un syndicalisme engagé, c'est-à-dire qu'on quitte un système, mais on garde une vision, une conception de l'homme et de la société. Une vraie déconfessionnalisation n'est pas l'abandon d'un syndicalisme inspiré par une conception de l'homme et de la société. Le chrétien qui ne veut plus du syndicalisme confessionnel est un chrétien qui refuse en même temps un syndicalisme «du bifteck». Il considère son engagement syndical en fonction d'une vision de l'homme et de la société qui soit conforme à une vision chrétienne, mais il veut s'engager ensemble avec d'autres, en enlevant des barrières établies par une étiquette confessionnelle»* **(4)**.

Tout est dit en bien peu de mots.

D'une part comme ils baignent - quoi qu'ils disent - dans une culture du Verbe, ils continuent de remplacer la raison par l'incantation et pour eux toute affirmation, même contenant des contradictions dans ses termes, est nécessairement vraie à partir du moment où elle a été formulé: c'est ainsi qu'ils ont le culot de prétendre se rendre indépendants du système idéologique chrétien tout en continuant d'agir en fonction de la «vision» chrétienne de l'homme et de la société. Ils nous prennent vraiment pour des débiles mentaux!

D'autre part ils expliquent sans complexe qu'ils mettent délibérément leur drapeau dans leur poche pour pouvoir plus facilement pénétrer chez les autres. Nous ne répéterons jamais assez et assez fort que ce sont avant tout des *«envahisseurs»!*

En effet Jean-Paul II le réaffirmait, lors de son voyage à Paris, aux responsables des mouvements d'apostolat des laïcs: *«Vous ne pouvez fortifier votre identité catholique sans fortifier votre appartenance au peuple de Dieu dans ses implications pratiques. Cela signifie avoir conscience que tout notre être chrétien nous vient par l'Eglise»* **(5)**.

(1) Henri Madeiin. *Les chrétiens entrent en politique,* Cerf, Paris 1975, p.21.

(2) Les membres du groupuscule gauchiste UTCL *(Union des Travailleurs Communistes-Libertaires* - sic) ne font évidemment pas partie de ces ignorants sincères puisqu'ils ont délibérément choisi de servir de rabatteurs à la politique oe compromis historique entre néo-cléricaux et staliniens.

(3) S.E.P.S. Louvain et M.I.I.C. *Chrétiens et politique.* Editions Universitaires - Paris - 1974. **(4)** Ibid. p.100-101.

Ils le reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes avec tant d'aplomb qu'il devient de plus en plus étonnant de trouver encore des naïfs pour ne pas s'en apercevoir. Le révérend père jésuite Henri Madelin l'écrit pourtant sans détour: *«Et chacun sait que la C.F.D. T., malgré sa récente déconfessionnalisation, reste profondément marquée par son imprégnation chrétienne des débuts et se trouve en assez grande harmonie avec ce que les forces catholiques charrient de plus neuf et de plus audacieux dans la France d'aujourd 'hui»* **(6)**.

Ce *«neuf»* et cet *«audacieux»*, le précédent intervenant au colloque de Bruxelles de 1973 nous le dévoile sans ambiguïté: «Il en découle une option qui pourrait être proposée aux chrétiens: celle d'un syndicalisme engagé, poursuivant un certain type de société, en fonction d'une certaine vision de l'homme. C'est en même temps celle d'un syndicalisme responsable, c'est-à-dire ayant le courage de déterminer ses attitudes en consultation avec sa base, en demandant à cette base certains sacrifices, dans la mesure où ces sacrifices correspondent à une politique d'efficacité pour atteindre les buts poursuivis» **(4)**.

Est-il vraiment nécessaire d'aller chercher plus loin les raison d'une C.F.D.T. qui, sous le prétexte de lutter contre le chômage, s'efforce par tous les moyens de gérer la pénurie en faisant des cadeaux au patronat à l'occasion de la diminution du temps de travail et en vilipendant les *«avantages acquis»*?

Car le but essentiellement poursuivi par tous les *«chrétiens sociaux»* - qu'ils se disent *«modernistes»* ou *«intégristes»* - dont la C.F.D.T. n'est qu'un instrument, est la mise en place de structures corporatistes, ce qui suppose la mise au pas du syndicat, organisation de classe des salariés.

Aussi, comme par un effet du hasard - à moins qu'il s'agisse d'une manipulation de la divine providence , Yvon Gattaz, le nouveau numéro 1 du C.N.P.F., développait déjà des options corporatistes par l'intermédiaire de son organisation propre ETHIC *(Entreprises à Taille Humaine Industrielle et Commerciales).*

Il est donc normal que Gattaz et Maire se retrouvent en la bonne compagnie d'Auroux pour promouvoir le nouveau gadget antisyndical qu'est *«l'expression des travailleurs dans l'entreprise».*

A supposer qu'ils y parviennent, ils pourront alors s'écrier en chœur: *Ite, missa est!*

Marc PRÉVÔTEL.

UN PROJET ANTI SYNDICATS...

Le gouvernement de la gauche, faute d'avoir pu régler les problèmes du pouvoir d'achat et de l'emploi, ce que nous n'avions jamais cru ni laissé croire, s'affaire autour de réformes de structures qui ont trois points communs: s'inscrire évidemment dans le cadre du système capitaliste, ne pas répondre à une action engagée par les travailleurs, satisfaire les aspirations du courant social-chrétien qui semble vouloir rentabiliser au maximum l'opération d'Epinay.

Cette fois c'est à un *«laïc»* de renom que fut confiée l'élaboration du projet sur *«la promotion de la vie associative»,* il est vrai qu'A. Henry s'est distingué à la F.E.N. comme un apologiste de la laïcité ouverte et de l'Ecole ouverte.

Selon l'exposé des motifs il s'agirait de consacrer *«la reconnaissance par l'Etat et les collectivités territoriales du rôle éminent des associations dans le fonctionnement démocratique de la nation».*

De reconnaître une *«utilité sociale»* aux associations assurant des activités *«pour laquelle l'administration n'a pas la volonté d'ériger un service public»*. Enfin d'harmoniser *«les relations des associations et des collectivités publiques».... «car dans notre société industrielle et urbaine les institutions sans but lucratif prennent le relais des groupes traditionnels qui perdent peu à peu leur vocation de pôles d'équilibre des différentes composantes sociales de la nation. Dorénavant, dans la réorganisation du champ social, les* as-

(5) Jean-Paul II, *Voyage en France,* Librairie générale française, Paris, 1980, p.79.

(6) Madelin, op. cit., p.24.

sociations sont les lieux privilégiés de confrontation d'idées, d'innovation collective et d'expression des individualités...».

Il ressort de ces motifs que le *Mouvement associatif* se verrait, confié un rôle important dans le *«fonctionnement démocratique»* de la nation, et qu'il aurait pour mission de *«prendre le relais des groupes traditionnels»* frappés de discrédit!

De quels *«groupes traditionnels»* s'agit-il, sinon principalement des syndicats?

On notera également que les autorités envisagent de confier leurs responsabilités aux associations de là où *«l'administration n'a pas la volonté d'ériger un service public»*. C'est un début d'application de la théorie des *«corps intermédiaires»* prônée par les encycliques papales, qui pourrait se concrétiser très vite dans des domaines tels que l'emploi ou l'éducation...

Non seulement le projet prévoit de substituer les associations aux syndicats et aux services administratifs mais il menace la liberté d'association. En effet, modifiant la loi libérale du 1er juillet 1901, le texte du projet ne reconnaît plus que les seules associations bénéficiant d'un certificat de *«reconnaissance d'utilité sociale»* décerné par des commissions à l'échelon national ou régional.

Par contre le label *«d'utilité sociale»* ouvre droit à d'importants privilèges, parmi lesquels un financement sur les fonds publics et un statut de *«l'élu social»*.

Doté de tels moyens d'action le *Mouvement associatif* serait-il appeler à jouer dans une *«nouvelle société»* un rôle omnipotent fondé sur le dépassement des partis et syndicats *«traditionnels»*?

On ne peut éviter de comparer avec les réseaux de sections qui, au nom d'une idéologie totalitaire (national-socialiste), établirent un quadrillage efficace dans certains pays... Une perspective qui fait froid dans le dos!

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'*Union des Anarcho-Syndicalistes*
Nouvelle Série
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros: 30,00 F; Abonnement de soutien: 60,00 F
C. C. P. PARENT Nicole N° 61 12 15 G LYON.
CORRESPONDANCE: L'Anarcho-syndicaliste, BP132, 44800 St-HERBLAIN -
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie BLUTEAU - NANTES